

Résolution de l'assemblée générale du personnel du Gymnase de Burier du 24 mars 2023

L'Assemblée générale du personnel du Gymnase de Burier s'est réunie ce vendredi 24 mars.

Elle a pris connaissance du déroulement et du résultat de la séance de négociations du 22 mars entre une délégation du Conseil d'Etat et les organisations syndicales, ainsi que des décisions de l'Assemblée générale de la fonction publique et des secteurs parapublics qui a suivi.

Elle regrette que les 15 millions évoqués ne répondent en rien à la revendication d'une réelle indexation, que cette prime unique ne soit pas pérenne et que le procédé qu'elle implique remette en question le droit à l'indexation.

Notre assemblée est attachée à défendre l'indexation comme un mécanisme central parce qu'elle est le seul moyen de ne pas dévaloriser notre travail et nos salaires. L'indexation a également un effet sur la durée, puisque chaque indexation est acquise pour la carrière. Enfin, notre assemblée défend des mesures qui s'appliquent à toutes et tous, secteur public et parapublic, en 2023.

Au vu des propositions très insatisfaisantes du Conseil d'Etat concernant les compensations salariales, propositions qui ont été ressenties comme une forte déconsidération de votre part à l'encontre des salarié·e·s de la fonction publique et du secteur parapublic, notre Assemblée générale décide de participer à la semaine de mobilisation du 27 au 31 mars, en faisant notamment grève le 28 mars prochain et en participant massivement à la manifestation du soir. Cette décision sera bien entendu reconsidérée si le Conseil d'Etat venait à formuler une proposition qui permettrait de réduire - de manière pérenne - la forte perte de pouvoir d'achat à laquelle les salarié·e·s doivent faire face actuellement.

Résolution votée par l'assemblée à l'unanimité (51 voix)